

Communiqué de presse

Paris, le 9 juin 2020

Un adulte sur sept vit chez ses parents, son conjoint ou chez une autre personne

En France, d'après l'enquête Logement de l'Insee¹, 7,3 millions d'adultes habitent chez leurs parents, leur conjoint ou chez une autre personne. Ces adultes, qui ne figurent ni sur l'acte de propriété ni sur le bail de location, vivent pour la plupart chez leurs parents (65 %) ou chez leur conjoint (28 %). De façon plus marginale, certains résident chez leur enfant (2 %), chez un autre membre de leur famille (4 %) ou encore chez un tiers sans lien familial (1 %). Des incidents de la vie sont parfois à l'origine de ces situations.

En outre-mer, et notamment en Guyane, habiter chez autrui à l'âge adulte est plus répandu qu'en métropole : cela concerne près d'1 adulte sur 4 contre 1 sur 7 en France métropolitaine. Ces adultes sont à la fois plus nombreux à n'être jamais partis de chez leurs parents et à vivre chez leur conjoint.

4,7 millions d'adultes habitent chez leurs parents

Vivre chez ses parents renvoie à deux situations bien distinctes. D'un côté, 80 % des adultes qui habitent chez leurs parents ne sont jamais partis. De l'autre, 20 % sont revenus vivre au domicile parental après avoir vécu au moins trois mois dans un logement indépendant.

Les adultes vivant chez leurs parents sont surtout des étudiants (4 sur 10), mais pas seulement : 3 sur 10 sont en emploi et 2 sur 10 sont au chômage. La plupart d'entre eux sont des jeunes (70 % ont entre 18 et 24 ans) et 57 % sont des hommes. Trois quart d'entre eux n'ont pas les moyens d'accéder à un logement indépendant tandis qu'un quart le pourrait, par eux-mêmes ou avec l'aide de leurs parents. Vivre chez ses parents n'est donc pas toujours lié à une contrainte financière. Un tiers des jeunes n'ayant pas les moyens financiers de se loger de façon indépendante déclare d'ailleurs ne pas vouloir quitter le domicile parental même si leurs finances le permettraient.

Une fois sur cinq, le retour chez les parents à l'âge adulte intervient à la suite d'une rupture familiale. Cette situation, plus souvent vécue comme une contrainte que de n'être jamais parti du domicile, peut s'inscrire dans la durée : 27 % des adultes de retour chez leurs parents sont revenus depuis 3 ans ou plus.

2 millions d'adultes vivent chez leur conjoint

Parmi les 30 ans ou plus habitant chez autrui, plus de la moitié vivent chez leur conjoint. Cette situation qui représente un risque de précarisation en cas de séparation concerne plus de femmes que d'hommes, mais aussi plus souvent les personnes au chômage ou les salariés en contrat court. Au total, dans 13 % des couples, un des conjoints n'est pas occupant en titre du logement. En cas de séparation conjugale, c'est le conjoint occupant en titre du logement qui le conserve. Dans ce cas, les personnes ayant les plus faibles ressources économiques risquent d'être confrontées à des difficultés importantes pour se reloger.

160 000 adultes résident chez un de leurs enfants

¹ Cette étude inédite exploite l'enquête Logement 2013 de l'Insee, qui correspond à la dernière vague disponible de l'enquête.

Les adultes vivant chez leur enfant sont essentiellement des femmes (82 %) et des personnes âgées (71 % ont 75 ans ou plus). Dans 4 cas sur 10, cette cohabitation dure depuis 10 ans ou plus. Dans cette situation, plus souvent que pour les autres personnes vivant chez autrui, des contraintes autres que financières interviennent : 47 % des adultes vivant chez leur enfant sont dans cette situation pour des raisons de santé (handicap, invalidité), 16 % ne pourraient pas partir même si leurs finances le permettaient.

340 000 adultes vivent chez un autre membre de leur famille ou chez un tiers sans lien familial

Parmi eux, 30 % vivent chez leur frère ou leur sœur, 24 % vivent chez le conjoint de leur parent et 20 % vivent chez le(s) parent(s) de leur conjoint. Les autres vivent chez leur bel-enfant (2 %) ou chez un autre membre de leur famille (23 %). Diverses raisons expliquent la vie chez un membre de la famille : 27 % sont en couple avec une personne du ménage (ceux qui vivent chez les parents de leur conjoint), 20 % sont dans cette situation pour des raisons de santé (en particulier ceux qui habitent chez leur frère ou chez leur sœur), 15 % ont voulu se rapprocher du lieu d'études ou d'emploi et 13 % sortent d'une rupture familiale. Enfin, 12 % sont dans cette situation à la suite de problèmes financiers, plus particulièrement ceux vivant chez un frère ou une sœur (16 %).

Habiter chez autrui à la suite d'une rupture familiale ou de problèmes de santé

270 000 adultes vivent chez autrui à la suite d'une rupture familiale (hors personnes veuves), le plus souvent depuis moins de trois ans (62 % des cas). Environ 8 sur 10 sont retournés vivre chez leurs parents. Par ailleurs, 165 000 adultes habitent chez autrui à la suite de problèmes de santé. Ce sont pour l'essentiel des femmes âgées et veuves, en particulier parmi ceux vivant chez leur enfant. Environ 3 % des femmes de 75 ans ou plus vivent chez leur enfant, tandis que 11 % vivent en institution.

Télécharger la publication :

« [Vivre chez ses parents ou chez une autre personne à l'âge adulte - Profil des adultes ne figurant ni sur le titre de propriété, ni sur le bail de location du logement](#) ». Pauline Virot, *Les Dossiers de la DREES* n°58, juin 2020.

À propos de la DREES :

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) fait partie avec l'Insee et les autres services statistiques ministériels du service statistique public (SSP). Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la DREES s'appuie, depuis 20 ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES est aussi un service statistique ministériel dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.

CONTACT PRESSE : Souphaphone Douangdara, drees-infos@sante.gouv.fr - 01 40 56 81 97